CLINIQUE BOIS-BOUGY

CENTRE DE TRAITEMENT ET RÉADAPTATION

LIVRET D'ACCUEIL

CLINIQUE BOIS-BOUGY

CENTRE DE TRAITEMENT ET RÉADAPTATION

La direction, le personnel médical, soignant, hôtelier, administratif et logistique
vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.
Ce livret d'accueil, rédigé à votre intention, réunit des renseignements,
des conseils et des recommandations relatifs à votre séjour.
Sa lecture vous permettra de découvrir la Clinique Bois-Bougy.
D'ores et déjà, nous vous souhaitons un agréable séjour au sein de notre clinique.

VOTRE ACCUEIL

Dès votre arrivée, vous serez orienté.e dans votre service. Vous serez accueilli.e par l'équipe soignante, qui vous installera en chambre et vous informera des conditions de votre séjour.

Cette évaluation permettra à l'équipe plurisdisciplinaire d'établir votre projet thérapeutique dont le but est de vous redonner une autonomie compatible avec vos besoins.

Votre numéro de chambre :

Votre étage :

Votre médecin :

Votre numéro de téléphone direct : 022.436.35.__
Veuillez composer le «0» pour appeler vers l'extérieur

Vos horaires de repas :

Notes

INFORMATIONS IMPORTANTES

Votre confort et votre sécurité sont notre priorité.

Les règles à respecter

Comme le précise le règlement intérieur remis le jour de votre admission, il vous est notamment demandé :

- de respecter le silence et le calme
- de respecter ainsi que vos proches les horaires des visites
- de ne pas fumer dans la clinique (balcons, terrasses y compris)
- de contrôler le niveau sonore de vos appareils de radio et de télévision

Il est strictement interdit d'introduire dans la clinique des boissons alcoolisées ou des substances illicites. Nous vous prions de respecter l'ensemble du personnel de la clinique, les autres patients ainsi que leurs visiteurs.

Les consignes de sécurité

Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas utiliser d'appareils électriques (bouilloire, prise multiple, fer à repasser, chauffage d'appoint, ventilateur, réfrigérateur), d'appareils à gaz ou alcool, de bougies et d'encens.

Conduite à tenir en cas d'incendie

Un plan d'évacuation ainsi que des consignes de sécurité sont affichés dans les couloirs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

Les visites

Elles sont autorisées, sauf en cas de restriction médicale, de 11h à 20h, en semaine et le week-end. Elles doivent respecter le calme et les temps de soins de chacun.

Les permissions

Elles sont exceptionnelles, et soumises à l'approbation de votre médecin, dans le but de préparer le retour à domicile.

Les dégradations

Le patient est tenu responsable en cas de détérioration du matériel et des locaux de la clinique, il devra en assumer les frais. Nous mettons à votre disposition des locaux propres et entretenus que vous et vos visiteurs devez respecter.

Gestion environnementale

Nous avons mis en place une politique de gestion des déchets : n'hésitez pas à amener au personnel les déchets composés d'aluminium, de PET, de fer blanc ou de verre.

VOS DROITS

La clinique s'engage à respecter les droits des patients tels qu'ils sont définis par l'article 24 de la loi cantonale sur la santé publique.

Accès au dossier médical

Les informations nécessaires à vos soins sont regroupées au sein de votre dossier médical et protégées par le secret médical. Sur votre demande écrite et selon l'article 24 de la loi cantonale sur la santé publique, vous pouvez avoir accès à ce dossier.

Aucun renseignement médical ne peut être transmis à des tiers (y compris votre famille), sans votre accord.

Protection juridique

Si un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, un juge des tutelles peut, dans ce cas, décider sur la demande du médecin ou de la famille, des mesures de protection (curatelle, tutelle).

Les informations concernant la santé des mineurs ou des majeurs protégés sont délivrées à leurs représentants légaux et aux intéressés de manière adaptée.

Personne de confiance

Toute personne majeure hospitalisée peut nommer une personne de confiance, sauf pour les patients sous curatelle.

Cette personne aura pour rôle :

- d'être consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin,
- de vous accompagner dans vos démarches et d'assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

L'anonymat

Lors de votre admission, vous pouvez demander à ce que l'anonymat de votre présence soit respecté.

Dans ce cas, aucun courrier, téléphone ou tout autre envoi ne pourra vous être adressé.

La commission de gestion des plaintes

Elle a pour vocation de receuillir et analyser vos éventuelles plaintes liées à l'activité de l'établissement.

VOTRE DÉPART

Le jour et l'heure de sortie sont fixés en fonction du contrat de soins passé avec votre médecin.

Les formalités de sortie

Elles se font le matin du jour de votre départ ou la veille pour les départs le week-end. Vous devez libérer votre chambre pour 11h. Les documents médicaux vous seront adressés lors de votre sortie. Le règlement des frais d'hospitalisation à votre charge s'effectuera auprès du service des admissions le jour même de votre sortie. N'oubliez pas de régler vos consommations d'extras (téléphone, télévision, coiffure, etc.) auprès de la réception et de signer votre fiche de sortie.

Votre avis compte pour nous

L'amélioration de la qualité des soins, de l'accueil et des services est notre préoccupation constante. Un questionnaire de satisfaction vous sera remis durant votre séjour. Nous vous demandons de bien vouloir le compléter à la fin de votre séjour, car vos remarques et vos suggestions nous aident dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité des soins.

Centre ambulatoire de réadaptation

Un centre ambulatoire de réadaptation est à votre disposition à votre sortie. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin afin savoir si vous pouvez en bénéficier dans vos suites de traitement à domicile.

Départ contre avis médical

Quitter la clinique en tout temps fait partie de vos droits. Si malgré les informations médicales reçues, vous maintenez votre décision, il vous sera demandé de signer une décharge. Les situations d'incapacité de discernement restent réservées.

Votre rapport de sortie

Il est envoyé dans les 3 semaines suivant votre sortie à toute personne ou organisme dont vous aurez fait mention lors des formalités administratives. Votre courrier de sortie pourra vous être adressé par voie postale sur simple demande.

Conditions assécurologiques

Les assureurs garantissent la couverture de votre séjour tant qu'il est justifié sur le plan médical. Si ces conditions n'étaient plus remplies, les frais de séjour seront à votre charge.

ABÉCÉDAIRE

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter la réception, de 7h30 à 20h en semaine et de 8h à 20h les week-ends et jours fériés.

Courrier

Vous pouvez envoyer et recevoir du courrier. Il est distribué chaque jour par le personnel. Une boîte aux lettres est disponible à la réception pour les envois.

Esthétique/Pédicure

Un salon de coiffure et de manucure est à votre disposition au 3e étage, aux horaires indiqués à la réception. Les rendez-vous sont à prendre auprès de la réceptionniste.

Horaires des repas

Service Jura : 11h30-12h30 puis 18h00-19h00
Service Cervin : 12h30-13h30 puis 19h00-20h00

Kiosque

Le kiosque situé à la réception est ouvert tous les jours de 8h à 19h. Vous y trouverez des articles de toilette et de première nécessité, des confiseries et des timbres. Après 19h, les paiements ne sont plus acceptés à la réception.

Menu

Il est affiché dans tous les services ainsi qu'à la réception et en chambre, sous réserve de plan alimentaire spécifique.

Repas

Le déjeuner est servi en chambre, le dîner et le souper en salle de restaurant, selon les horaires de votre service. Une tenue décente est exigée. Les repas visiteurs se tiennent aux mêmes heures que le patient visité.

Podologue

Les rendez-vous sont à prendre en dehors de votre plan de soins auprès de l'infirmier de votre service.

Téléphone dans votre chambre

Vous disposez d'une ligne directe dont le numéro vous sera communiqué lors de votre admission. Pour appeler l'extérieur, vous devez composer le 0. Les communications sortantes vous seront facturées selon le tarif local.

Téléphone portable

Pour votre tranquillité et celle des autres patients, l'usage du téléphone portable est interdit pendant les heures de repas et les soins.

Télévision

Les chambres sont équipées d'un téléviseur avec un bouquet de chaînes multilingues. Pour les chambres doubles, une télécommande et un casque vous seront remis sur demande. Le service TV peut être inclus selon votre assurance.

Transports

Les horaires de trains et de bus sont à votre disposition à la réception.

CLINIQUE BOIS-BOUGY

CENTRE DE TRAITEMENT ET RÉADAPTATION

Avenue de Bois-Bougy 6 - CH-1260 Nyon
Réception: +41 (0)22 436 36 36 - reception@bois-bougy.ch
www.bois-bougy.ch